Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2026 - 25644 - 2022 B 01652 - 911 205 961 - A.M.A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

95644 Formulaire EDI **2065**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
29 OCT. 2026
PONTOISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AMA	38 AVENUE PIERRE SEMARD
SIRET 9 1 1 2 0 5 9 6 1 0 0 0 1 2	95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 3 662

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) — Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) — Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL SFRAGEC 80 avenue de Condé 94100 ST MAUR DES FOSSES *Tél:* 01.45.11.19.80	*Tél:*
	Identité du déclarant:
	Date: — Lieu: ARNOUVILLE LES GONESSE
	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature — HILALOGLU BERAT

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2026

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise : AMA — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 38 AVENUE PIERRE SEMARD 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

Numéro SIRET * : 91120596100012 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	170 000	012	170 000	170 000
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	47 277	030 29 589	17 688	18 837
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	217 277	048 29 589	187 688	188 837
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	10 656	052	10 656	28 167
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		2 078
		Autres * (3)	072	16 177	074	16 177	370
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	579	086	579	3 035
	Total II		096	27 412	098	27 412	33 650
	Total général (I+II)		110	244 689	112 29 589	215 100	222 487

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 200	200
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134 4 576	2 599
	Résultat de l'exercice	136 3 113	1 978
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 9 889	6 776
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 72 076	108 065
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 48 189	56 194
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 44 747)	172 65 917	33 025
	Comptes courants d'associés	173 18 998	18 397
	Autres dettes	175 30	30
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 205 211	215 711
	Total général (I + II + III)	180 215 100	222 487

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 40 976
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 7 297
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise : AMA

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 31 12 2025 (1)		Exercice N-1 clos le 31 12 2024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue : services *	217		218	633 023 / 606 382
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits		75	230	9
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		633 097	232	606 391
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		326 864	238	349 287
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		17 511	240	(7 952)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		163 800	242	158 115
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 2 247)		5 950	244	4 840
	Rémunérations du personnel *		87 661	250	77 298
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380)		17 477	252	12 744
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)		8 446	254	8 134
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		55	262	342
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		627 764	264	602 808
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			5 334	270	3 583
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)		902	294	1 254
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 / dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)		770	300	2
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		549	306	349
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			3 113	310	1 978
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		3 113	312	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		549	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 / Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option / (Part de loyers dispensés de réintégration) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 / Zone franche urbaine (44 octies A) 987 / Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 / Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A) 181 / Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 / Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 / Investissements et souscriptions outre-mer 344 / Créance due au report en arrière du déficit 346 / Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992				350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G / Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	3 662	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	3 662	370	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AMA

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : AMA — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 170 000	402	404	406 170 000	170 000
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 34 170	442 2 298	444	446 36 468	36 468
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 5 810	472 4 998	474	476 10 808	10 808
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 209 980	492 7 297	494	496 217 277	217 277

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 18 035	532 7 168	534	536 25 203
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 3 108	562 1 278	564	566 4 386
TOTAL		570 21 143	572 8 446	574	576 29 589

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : AMA — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	63 303
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	44 371
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	Revenu brut social (si le montant est positif)	693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AMA 31/12/2025

Détail des Autres Imputations		

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2026

(5)

Désignation de l'entreprise : AMA			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	6
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	633 023
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	633 023
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	75
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	75
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	382 594
Variation négative des stocks	145	17 511
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	83 266
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	55
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	483 425
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	149 672
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	149 672

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	633 023	Effectifs au sens de la CVAE *	023	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025		
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

N° 2033-F 2026

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 91120596100012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMA

ADRESSE (voie) 38 AVENUE PIERRE SEMARD

CODE POSTAL 95400 VILLE ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom de famille HILALOGLU | Prénom(s) VANESSA | Nom d'usage | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 010485 | N° Département 99 | Commune GAZIANTEP | Pays TR

Adresse : N° 35 | Voie AVENUE MAURICE MAYER | Code postal 95500 | Commune GONESSE | Pays France

Titre (2) M | Nom de famille HILALOGLU | Prénom(s) BERAT | Nom d'usage | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 010681 | N° Département 99 | Commune OGUZELI | Pays TR

Adresse : N° 35 | Voie AVENUE MAURICE MEYER | Code postal 95500 | Commune GONESSE | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° 2033-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 911205961000012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMA

ADRESSE (voie) 38 AVENUE PIERRE SEMARD

CODE POSTAL 95400 VILLE ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*)	Référence	Page
05/05/2026	Client 500026 AMA		1
Collaborateur	38 AVENUE PIERRE SEMARD	Exercice	
BS CK	95400 ARNOUVILLE LES GONESSE	01/01/2025 31/12/2025	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 B	370	2031 ou 2065	Cadre 1 col. 1 Cadre 7 col. a	(1)	

SAS A.M.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000.00 EUROS
Siège social 38, Avenue Pierre Semard
95400 ARNOUVILLE

RCS de PONTOISE N° 911 205 961

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Chers associés,

En vue de la réunion de notre assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui se déroulera au siège social le 6 juillet 2026, le président a rédigé le présent rapport de gestion adressé à chacun des associés avec les autres documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé se présente comme suit :

Le chiffre d'affaire hors taxe réalisé est d'un montant de 633 023.00 EUROS.
Autres produits réalisé est d'un montant de 75.00 EUROS.

Les charges d'exploitations sont d'un montant de 627 764.00 EUROS.

L'évolution des principaux postes de cette rubrique se présente comme suit :

	EXERCICE 2025
Achats de marchandises	00.00.00
Achats de matières premières	326 864.00
Variation de stock marchandises	17 511
Variation de stock matières premières	00.00
Charges externes	163 800.00
Impôts et taxes	5 950.00
Salaire et traitements	87 661.00
Charges sociales	17 477.00
Amortissements	8 446.00
Autres charges	55.00

Dans ces conditions, **le chiffre d'affaire réalisé couvre les charges d'exploitations de l'exercice**. Il en ressort **un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5 33400 EUROS.**

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est bénéficiaire de 3 112.88 EUROS.

Le total actif est d'un montant de 215 100.00 EUROS.

Au passif du bilan, la situation nette du **passif ressort égalitaire** pour un montant de **215 100.00 EUROS.**

Le compte de résultat et le bilan ont été établis et présentent selon les formes requises par les dispositions légales en vigueur et le plan comptable général.
En outre, les comptes de l'exercice ont été établis selon les méthodes d'évaluation que l'exercice précédent et nous n'avons à proposer aucune modification de ces méthodes sur lesquelles vous seriez amenés à vous prononcer.

Tous les documents comptables joints aux déclarations fiscales ont été établis conformément aux règles édictées par le décret du 14 mars 1984.

Le président déclare n'avoir établi aucun rapport spécial en application de l'article 50 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

En application de l'article 223 du code générale des impôts, le gérant déclare que la société n'a pas supporté de charges somptuaires et frais pouvant donner lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du CGI.

Après notre exposé ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comtes de l'exercice écoulé tels qu'ils viennent de vous être présentés, de bien vouloir voter la résolution suivante :

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- 10 % à la réserve légale, soit ..... **00.00 euros**
- Le solde au Report à Nouveau; soit ..... **3 112.88 euros**

Total égal au bénéfice de l'exercice ..... 3 112.88 euros

Et de nous donner quitus entier et sans réserve de notre gestion.

LE PRESIDENT

SAS A.M.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000.00 EUROS
Siège social 38, Avenue Pierre Semard
95400 ARNOUVILLE

RCS de PONTOISE N° 911 205 961

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juillet 2026

En l'an deux mille vingt six

Le 6 juillet à 14 heures,

Au siège social, à ARNOUVILLE

Les associés de la Société par actions simplifiée « A.M.A.» Au capital de 2 000.00 euros
Divisé en 100 actions sociales de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

- **M. HILALOGLU Berat** — **50 actions président associé**
- **MME HILALOGLU Vanessa** — **50 actions associée**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M. HILALOGLU Berat préside la réunion en sa qualité de **président.**

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la Gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2025.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **3 112.88 euros.**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- 10 % à la réserve légale, soit .... **00.00 euros**
- Le solde au Report à Nouveau; soit .... **3 112.88 euros**

Total égal au bénéfice de l'exercice .... 3 112.88 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de Loi 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Président

M. HILALOGLU Berat

L'associée

MME HILALOGLU Vanessa